

11- Eléments du trousseau pour l'internat

- 1 Couette (ou couverture).
 - 2 Housses de couette (ou draps plats).
 - 2 Draps housse (dimension : matelas de 198 X 90).
 - 2 Taies de traversin.
 - 1 Oreiller + 2 Taies si besoin (*Le lycée ne fourni que le traversin*).
 - 2 alèses (*dimension : matelas de 198X90*).
=> Afin d'anticiper les éventuels oubliés de linge chaque jeune se doit d'avoir des draps de rechange à l'internat.
-
- Sous-main (*Obligatoire sur le bureau de la chambre*).
 - Lampe de bureau / de chevet si besoin.
 - Réveil ou radioréveil (*pas de téléviseur*).
 - Multiprise et/ou rallonge si besoin.
(voir page 2 du présent règlement).
 - Quelques cintres pour suspendre les vêtements.
 - Quelques médicaments pour pallier aux petits maux éventuels (*de tête, de ventre...*).
 - Médicaments personnels si un traitement en cours est suivi par votre jeune.

- Linge de corps et vêtements de rechange.
- Survêtement, shorts, maillot et chaussures de sports.
- Nécessaire de toilette et douche (gobelet), pyjamas.
- Une paire de chaussons.
- Un sac pour les vêtements et le linge.
- Un sac pour les affaires de sport.
- Un sac pour les affaires de classe.

Ces trois sacs doivent être étiqueté : Nom et prénom

- Ecouteurs, casques audios et enceintes .
Sont tolérés dans la mesure où ils ne sont pas utilisés dans les lieux de circulation et commun et dans le respect des autres.
- Le téléphone portable est autorisé
en dehors des temps de travaux obligatoires et avant 22h (Voir page 3 du présent règlement).
- L'ordinateur personnel et/ou tablette personnelle
N'est pas indispensable pour le cursus scolaire mais reste autorisé, après la déclaration au CPE de nuit.

Le lycée n'est pas responsable des vols. Vous aurez la clef de votre chambre ou studio. Marquez toutes vos affaires. Les responsables de l'établissement ont accès aux chambre et aux placards des élèves pour vérifier l'application des consignes, ainsi qu'en cas de vols ou de soupçons de possession de choses interdites.

Les membres de l'équipe éducative du Lycée sont attentifs aux problèmes des jeunes, pour les écouter, les conseiller. Ils restent à l'écoute des parents qui ne doivent pas hésiter à les rencontrer ou à leur téléphoner, et ils vous expriment leurs plus sincères encouragements pour la prochaine année scolaire.

Vous pouvez contacter les internats du Lycée Marcel Callo :

1 - Internat Callo : M. BALAC au 02 99 71 14 66 (>17h50)

2 - Internat Les Bruyères / SiteWWW de la Roche du Theil : M. JAEN au 07 61 51 28 65 (>17h30)

Les consignes affichées et transmises par oral aux élèves prévalent et se doivent d'être appliquées comme le reste des consignes présentes dans ce présent règlement !
Le courrier adressé aux élèves leur est remis par le service éducatif

L'adresse doit ainsi être rédigée :

NOM PRENOM - INTERNAT
LYCEE MARCEL CALLO
21, Av. ETIENNE GASCON
B.P. 80 324
35 603 REDON CEDEX

**INTERNAT LYCÉE MARCEL CALLO
21, Avenue ÉTIENNE GASCON - B.P. 80 324 - 35 603 - REDON CEDEX**